

Mimimant

05/9/86

27 AOUT 1986

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Kigali, le

N° 1945/08/03.13/86

ll-

29/08

A traiter par

Date entrée : *29-86*

N° Classement : *16902/03.13*

Référence :

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie
KIGALI.

Objet :

Monsieur le Ministre,

Référence faite à la lettre n° CI/N.V/033/86 du 6/8/1986 relative à la demande de parcelle par l'Association KORA, j'ai l'honneur de vous rappeler le point II, b de l'annexe à ma lettre n° 1839/08/01.5/86 relative à la mise en application du Message du Chef de l'Etat à l'occasion de l'inauguration de la Banque populaire des Artisans le 3 Avril 1986.

C'est suite à ce message que je vous demanderais d'examiner favorablement la demande de l'Association KORA pour qu'elle puisse construire des ateliers et son immeuble administratif à GAKINJIRO qui est une tradition des artisans de KIGALI.

Par la même occasion, je vous demanderais de faire exécuter les travaux d'arpentage de toutes les parcelles accordées aux artisans pour que ces derniers commencent la mise en valeur des dites parcelles.

Copie pour information à:

- ✓ Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRA Mathieu.

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
République Rwandaise

MINIMART 05/9/86

NSH.V/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P 73 KIGALI.

U.

Kigali, le 25/8/1986

N°1908 /08/03.13/86

A traiter par	A. J. J. J.
Date entrée	7.9.86
N° Classement	16901/03.13

Monsieur le Ministre des Travaux
Publics et de l'Energie
KIGALI

Monsieur le Ministre,

En vue d'aider les artisans opérant dans les centres urbains à trouver des parcelles, j'ai l'honneur de vous proposer la création d'une commission chargée: d'identifier les parcelles d'intérêt pour les artisans, d'élaborer les dossiers complets et d'en assurer le suivi jusqu'à l'acquisition des autorisations de bâtir suivant les plans d'aménagement urbain.

Cette commission qui serait créée au niveau de chaque Préfecture serait composée du Représentant de la Préfecture qui en assurerait la Présidence, du Représentant du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie dans la Préfecture, des Bourgmestres des Communes concernées, de l'Encadreur de l'Artisanat dans la Préfecture et d'un Représentant des artisans.

Cette idée de création d'une telle commission est issue des différentes réunions que j'ai tenues avec les artisans à l'occasion de mes tournées à l'intérieur du pays où la question de parcelle en milieu urbain revenait chaque fois.

Copie pour information à:

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Préfet de Préfecture (Tous)
- Monsieur les Bourgmestres des Communes Nyarugenge, Nyamabuye, Ngoma, Nyamagabe, Kamembe, Gitesi, Rubavu, Kigombe, Kibali, Birenga.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.-



KARASANYI Gabriël
Commune RUBUNGO
Préfecture KIGALI

MuamART 11/9/86
Rubungo, 1e1/9/86

A traiter par
Date entrée :
N° Classement
11/9/86
16906/86

Militant Umunyamabanga Mukuru wa M.R.N.D.
KIGALI.

Objet : Gusaba Inkunga
y'Umushinga w'Imashini
yenga ibitoke.

Militant Umunyamabanga Mukuru,

Nejejwe no kubandikira mbamenyesha muli
make ibyo umushinga wanjye wo gukora imashini zenga ibitoke (iza moteur)
izi ntoke. Umushinga uzakora inzoga zifite isuku ziturutse mu bitoke.

Ubwo rero inkunga nsaba niyo kubona uburyo
bwo gushaka ibikoresho, kubona aho gukorera, amashanyarazi, Ubwo rero
hali ukuntera inkunga ndetse mukaba mwansabira inguzanyo kuko umushinga
ukeneweho byinshi.

Mubikenewe halimo:

Aho gukorera - Ikibanza
- Igisharagati (Atelier)
- Umuliro (Electricité)

Imashini ibaza

Ibikoresho byo gusudira

Ubwo rero umushinga ukeneye amafranga miliyoni enye (4.000.000 Frs).

Mu gihe dutegereje igisubizo cyanyu cyiza
tubaye tubashimiye.

Bimenyeshejwe :

KARASANYI Gabriël .

- Prezidansi ya Repubulika
KIGALI.

- Ministeri y'Inganda, Mini
n'Imyuga

KIGALI.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

Mimimart
Kigali, le 4 SEP. 1986 *11/9/86*

N° 1976 / 08/02.11.2/86

A traiter par
Date entrée : 4.9.86
N° Classement 177.05/86-2

U

Monsieur (Madame) KARAMA Augustin...
B.P. 42 RUHANGO
GITARAMA

Objet: Permis d'exploitation.
Station de carburant
Parcelle n° 102 à
Ruhango.

Monsieur

Suite à votre lettre du 20/08/86
..... relative à une demande de permis d'exploitation
pour l'activité dont l'objet en marge, j'ai l'honneur de
vous faire parvenir.

- quatre formulaires de demande de permis d'exploitation ;
- quatre formulaires d'avis au public qui annoncent
l'ouverture de l'enquête de commodo et incommodo ;
- et quatre formulaires pour le procès-verbal de cloture
l'enquête.

Les formulaires de demande de permis sont complétés par
l'exploitant et contresignés par le Préfet de Préfecture du
ressort de l'établissement qui reçoit la demande et effectue
l'enquête de commodo et incommodo et ainsi remplit les deux
types de modèles.

Le permis d'exploitation vous sera délivré quand le Préfet
nous remettra le dossier complet après la clôture de
l'enquête et lorsque, de leur part, les services techniques
concernés de l'Inspection de l'Hygiène et du Travail nous
feront parvenir leur avis dans un délai réglementaire prévu
dans l'article 5 de l'Ordonnance n° 41/78 du 28 mai 1956
relative aux établissements dangereux, insalubres ou
incommodes.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame....
..... l'assurance de ma considération
distinguée.

Copie pour information à :

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

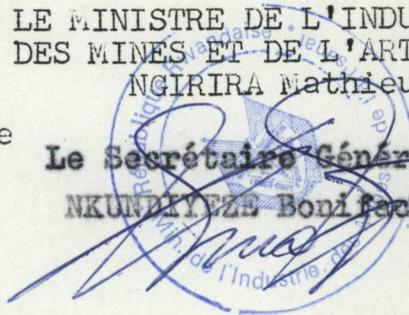
Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
KIGALI.

Monsieur le Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation Professionnelle
KIGALI.

Monsieur le Préfet de
Préfecture de.....
GITARAMA.....

Pour LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRA Mathieu.

Le Secrétaire Général
NKUNDIYEZE Boniface.-





MINISTERE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Murimur 28/8/86
25 AOUT 1986

Kigali, le
N° 1906 / 08/03.13/86

u

A traiter par	<i>[Signature]</i>
Date d'entrée :	<i>26/8-86</i>
N° Classement	<i>16.48.2/8</i>

Référence :

Objet :

**Enseignement des
Technologies néces-
saires au dévelop-
pement des zones
rurales.**

-:-

Monsieur le Président de la Commission
Nationale Rwandaise pour l'UNESCO
c/o Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique
KIGALI

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre n° 14.04/00/1577 du 16 juillet 1986 relative à l'objet ci-haut émarginé, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'organisation au Rwanda d'un séminaire-atelier sur l'Enseignement des technologies nécessaires au développement des zones rurales intéresse mon Département pour l'amélioration et la diffusion des techniques artisanales en milieu rural.

Ce séminaire aurait pour objectifs principaux:

- l'identification des techniques de production
 - l'élaboration d'un programme de diffusion de ces techniques dans les zones rurales
 - l'analyse des techniques enseignées dans les CERAI et dans les centres de formation professionnelle
- et enfin l'élaboration d'un programme cohérent d'enseignement des technologies adaptées aux zones rurales dans les CERAI et les Centres de formation.

Pour atteindre ces objectifs, les responsables de l'Administration et de certaines entreprises ou organismes qui seraient choisis ultérieurement donneraient des exposés sur l'expérience vécue.

Au niveau de la participation, les encadreurs de l'Artisanat, les responsables des centres de formation de la Jeunesse, les responsables des CERAI, les responsables des CPDFP et quelques associations de promotion de l'Artisanat ainsi que des centres de recherche appliquée seraient invités à participer à ce séminaire. Au total 60 personnes participeront à cet atelier.

visant les artisans

.../...



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Kigali, le

N°

-2-

Référence :

Objet :

A l'expérience du séminaire sur la politique technologique du Rwanda, organisé à Kigali au mois de mai 1986, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat est disposé à accueillir et organiser ce séminaire en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et l'Université Nationale du Rwanda.

S'agissant de la date souhaitée pour l'organisation de ce séminaire, la Deuxième Quinzaine du mois de décembre 1986 serait la mieux indiquée pour permettre à certains enseignants des CERAI à y participer. Quant au projet d'ordre du jour, il serait arrêté après concertation avec les services concernés.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

Mathieu NGIRIRA.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts
KIGALI

